

Mise à jour de l'industrie sur la mise en œuvre du principe d'option en matière d'indemnités d'accident

Le 1^{er} juillet 2026, des changements importants seront apportés au principe d'option dans le cadre de la réforme de l'assurance automobile. Nous faisons le point sur les progrès réalisés par le groupe de travail de l'industrie dans le cadre de cette initiative transformatrice.

Constitution du groupe de travail sur la réforme de l'assurance automobile à la fin du mois de janvier

Le groupe de travail sur la réforme de l'assurance automobile a été constitué à la fin du mois de janvier et a rassemblé des acteurs clés comme [BAC](#), [RIBO](#), [IBAO](#) et [CADRI](#) et des assureurs de toutes tailles pour coordonner les activités nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles réformes, ainsi que pour définir les risques et les dépendances. Le groupe de travail a été divisé en plusieurs équipes de travail spécialisées.

Équipes de travail composées d'experts techniques issus de l'ensemble de l'industrie

La liste des équipes de travail et de leurs mandats figure ci-dessous, ainsi que de brèves mises à jour sur leur état d'avancement. Les membres du groupe de travail sont des experts en matière de tarification, de produits et de souscription, d'activation et de communication, et sont directement responsables de la mise en œuvre de la réforme au sein de leur organisation. Plusieurs équipes de travail sont également représentées par des courtiers. Si vous souhaitez obtenir la liste des membres, veuillez communiquer avec Kelly Bruce à l'adresse suivante : kelly.bruce@fsrao.ca.

Groupe de travail sur la réforme de l'assurance automobile

Processus de dépôt (Responsable : ARSF)	
Élaborer des modalités et des procédures de dépôt qui seront utilisées par les assureurs pour tous les dépôts liés à la réforme.	Les assureurs auront le choix entre deux procédures de dépôt : (a) Accélérée (décision dans les 30 jours, dépôt à tout moment), (b) Normale (dépôt en août-septembre). La voie accélérée nécessite l'utilisation de coûts de référence normalisés. Les modalités détaillées du dépôt seront communiquées à l'industrie par courriel en mai.
Analyse comparative des coûts (Responsable : ARSF)	
Élaborer une analyse des coûts afin d'aider les assureurs dans leur proposition de tarification du produit.	L'analyse comparative des coûts Oliver Wyman/ARSF a été achevée en février et un projet a été présenté au groupe de travail. Quelques changements mineurs sont en cours. Cette analyse sera transmise à l'industrie sous la forme d'un addenda aux modalités de dépôt et présenté lors du webinaire en ligne susmentionné.
Formulaires (Responsable : BAC)	
Créer de nouveaux formulaires proposés et modifier les formulaires existants nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.	L'équipe de travail sur les formulaires a modifié les formulaires normalisés qui seront soumis à l'examen de l'ARSF en avril-mai. L'ARSF a conçu une procédure simplifiée pour l'examen et l'approbation des formulaires, qui devrait être mise en place en mai-juin. Le groupe de travail est également en train de rédiger un nouvel avenant au règlement pour soutenir les nouvelles options en matière d'indemnités d'accident.

Sensibilisation des consommateurs/clients (Responsable : BAC)

Élaborer du matériel de sensibilisation destiné aux consommateurs que les assureurs pourront utiliser pour communiquer avec leurs clients.

L'ARSF va créer une boîte à outils de communication contenant des ressources utiles comme des messages clés, des fiches d'information et des modèles de lettres que les assureurs pourront utiliser pour communiquer avec leurs clients. L'utilisation de la boîte à outils est facultative. Les assureurs ont la possibilité d'élaborer leurs propres plans de communication et peuvent puiser dans ces ressources en cas de besoin. L'ARSF travaillera en collaboration avec l'industrie, en organisant des tables rondes au cours des prochains mois pour s'assurer que les documents de la boîte à outils sont appropriés et qu'ils soutiennent efficacement les assureurs.

En plus de la boîte à outils et de la mobilisation de l'industrie, l'ARSF lancera également une nouvelle page sur le principe d'option de la réforme de l'assurance automobile sur son site Web. Cette page fournira des détails supplémentaires sur la réforme de l'assurance automobile et sera régulièrement mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. Des ressources comme les modalités de dépôt, les formulaires normalisés et la boîte à outils de communication seront accessibles à partir de cette page.

Formation des courtiers et des agents d'assurance (Responsable : RIBO)

Élaborer un plan de communication normalisé comprenant des propositions d'étapes de formation en cours d'emploi pour les courtiers et les

Le RIBO, en partenariat avec l'IBAO et avec le soutien de l'Institut d'assurance et de l'Ontario Mutual Insurance Association (OMIA), créera du contenu éducatif générique pour les courtiers et les assureurs. En outre, ils mettront à jour les formations existantes de l'industrie sur les indemnités d'accident légales, créeront un modèle de plan de communication et des outils comme des FAQ et des

agents, ainsi que du matériel générique de formation et d'apprentissage.	aides à la tâche que les assureurs et les courtiers pourront adapter à leurs besoins.
Mise en œuvre de la technologie dans le réseau des courtiers (Responsable : IBAO)	
Mettre en œuvre les mises à jour technologiques nécessaires pour assurer une transition et une mise en œuvre harmonieuses de l'industrie.	La mise en œuvre de cette réforme dans le réseau des courtiers est tributaire de plusieurs technologies. L'IBAO dirige un processus visant à définir les échéances essentielles pour les partenaires clés comme Applied, CEPA et d'autres. Les dates clés seront communiquées directement par ces partenaires technologiques et seront également incluses dans notre prochaine mise à jour, dès qu'elles seront disponibles.
Agence statistique d'assurance générale (Responsable : ARSF)	
Élaborer un processus d'exigence de déclaration des plans statistiques pour l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) qui facilitera la déclaration des nouvelles indemnités d'accident optionnelles.	Les modifications du plan statistique automobile nécessaires à la réforme des produits sont actuellement examinées par le groupe de travail. Elles seront communiquées à l'industrie en juin par le biais d'un bulletin de l'ASAG.

En outre, nous avons inclus un [document de questions et de réponses pour les assureurs](#) qui a été élaboré dans le cadre des discussions de notre groupe de travail et qui répondra aux questions concernant le processus de dépôt, les offres groupées de produits et les options, ainsi que de nombreuses autres considérations.

Bien que l'ARSF et d'autres acteurs de l'industrie coordonnent le groupe de travail, les assureurs et leurs distributeurs sont en fin de compte responsables de la mise en œuvre dans les délais.

Des mises à jour mensuelles pour vous tenir au courant

Avec la levée des restrictions gouvernementales obligatoires sur les communications pendant la période des élections provinciales, les assureurs recevront désormais des mises à jour mensuelles par courriel de l'ARSF concernant l'avancement des travaux du groupe de travail. Nous reconnaissons que ces restrictions de communication ont posé des problèmes de collaboration en février et mars, et nous vous remercions sincèrement de votre patience pendant cette période.

Entre-temps, si votre organisation souhaite obtenir plus de détail sur les intentions et les attentes de la politique de réforme, sur les progrès réalisés par les équipes de travail, ou si vous avez des questions relatives au dépôt, à la conformité ou à la mise en œuvre, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous êtes également libre de transmettre cette mise à jour à d'autres personnes de votre équipe qui ont besoin de ces informations.

Merci pour votre engagement

Nous sommes conscients de la complexité de la mise en œuvre de ces réformes sur l'assurance automobile, tant pour les assureurs que pour leurs distributeurs. Nous vous remercions une fois de plus pour votre dévouement à la mise en place de nouvelles options d'indemnités d'accident pour les consommateurs.